

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au bureau Central des Relations avec le citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des Finances en date
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Ministère des Finances.

Domaine de la prestation : Douanes .

Objet de la prestation : Agrément d'une entreprise totalement exportatrice (entrepôt franc)

Conditions d'obtention

- 1) Avoir une activité totalement exportatrice
- 2) Avoir déposé sa déclaration auprès de l'agence de promotion des investissements.

Pièces à fournir

- 1) Attestation de dépôt de la déclaration auprès de l'API
- 2) Acte de délégation de pouvoir pour le gérant
- 3) Numéro d'code en douane
- 4) Demande d'agrément des locaux appuyée d'un plan des divers bâtiments et dépendances de l'établissement
- 5) Soumission générale d'entrepôt franc sur imprimé réservé à cet effet dont le modèle est fourni par l'administration .

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1) Dépôt d'une demande d'agrément des locaux appuyée des pièces exigées	1) Bureau des douanes de rattachement	2) 24 heures
2) Délivrance de la décision d'agrément	2) Cellule des techniques douanières du bureau de dépôt	

Lieu de dépôt du dossier

Service :Bureau des douanes de rattachement

Lieu d'obtention de la prestation

Service :Le même lieu que celui du dépôt

Délai d'obtention de la prestation

24 heures , à partir de la date du dépôt du dossier complet .

Références législatives et/ ou réglementaires

- la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitation aux investissements
- le décret n° 94-423 du 14 février 1994 fixant les modalités de contrôle douanier des entreprises totalement exportatrices et les conditions de prise en charge des frais y afférents .

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au bureau Central des Relations avec le citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des Finances en date
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Ministère des Finances.

Domaine de la prestation : Douanes .

Objet de la prestation :Importation de marchandises par les entreprises totalement exportatrices (entrepôt franc)

Conditions d'obtention

- Avoir obtenu l'agrément du bureau des douanes de rattachement (voir fiche correspondante)

Pièces à fournir

- 1) Déclaration sommaire sur imprimé réglementaire modèle DAE
- 2) Titre de transport
- 3) Déclaration en douane établie dans les conditions réglementaires en vigueur .
- 4) Facture

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1) Dépôt d'une déclaration autorisation d'enlèvement DAE	1) Bureau d'entrée de la marchandise .	2) Instantané 3) A l'arrivée des marchandises 4) le jour même
2) Délivrance du bon à enlever avec plombage du chargement .	2) L'officier au bureau d'entrée de la marchandise	
3) Contrôle du plombage et du chargement à l'arrivée à l'entreprise .	3) Agent des douanes affecté à l'entreprise .	
4) Dépôt de la déclaration en détail Définitive dans un délai de 8 jours	4) Bureau des douanes de rattachement	

Lieu de dépôt du dossier

Service :Bureau d'entrée des marchandises

Lieu d'obtention de la prestation

Service :Bureau de rattachement de l'entreprise

Délai d'obtention de la prestation

Le même jour , si le dossier est complet .

Références législatives et/ ou réglementaires

- Décret n° 94/423 du 14 Février 1994 fixant les modalités de contrôle douanier des entreprises totalement exportatrices et les conditions de prise en charge des frais y afférents